

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 3 : Marché relatif à la mission de Délégué à la Protection des Données
(DPD – DPO)

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois d'octobre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 26 septembre 2024

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX.

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELLE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Sarah KLINGLER, M. Gérard LABORDERIE, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD.

- MME Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP - excusée

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que, par délibération du 3 juin dernier, il a été décidé de lancer une consultation, via la centrale d'achat en tant qu'intermédiaire, pour proposer une mission d'accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPD), dans la continuité du marché de mise en conformité au titre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), proposé entre 2019 et 2024.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum, avec un maximum exprimé en quantité, conformément à l'article L.2125-1 du Code de la commande publique. Le marché sera d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable une fois pour la même période (soit jusqu'au 31 décembre 2028 au plus tard).

La consultation a eu lieu entre le 25 juillet et le 5 septembre. Elle a été décomposée en 6 lots, répartis comme suit :

		Quantité maximum
Lot n°1	Communes de moins de 1.000 habitants Etablissements publics de moins de 10 agents (hors EHPAD)	200
Lot n°2	Communes entre 1.000 et 3.499 habitants Etablissements publics de 10 à 29 agents (hors EHPAD)	100
Lot n°3	Communes entre 3 500 et 4 999 habitants Etablissements publics de 30 à 59 agents (hors EHPAD)	15
Lot n°4	Communes de 5 000 habitants et plus Etablissements publics de 60 agents et plus (hors EHPAD)	25
Lot n°5	EHPAD	25
Lot n°6	Centre de Gestion 79	1

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre pour examiner les 14 offres reçues. L'analyse comparative des offres a été réalisée en étroite collaboration avec Maître Régis LECHIEN, avocat au Barreau de Brest (Finistère), spécialisé en droit du multimédia et des systèmes d'information.

L'arbitrage des offres s'est effectué selon trois critères : la valeur technique pour 55%, divisée en quatre sous critères (compréhension des besoins et méthodologie pour y répondre, la qualité de l'équipe dédiée, le dispositif pour la maîtrise des délais et la qualité de description des prestations et livrables proposés), le prix en second critère pour 40%, et enfin le développement durable pour 5% (actions proposées par le titulaire dans le cadre de la réalisation de ses prestations).

Après analyse des offres, la CAO a retenu la proposition de la société SAS DATA VIGI PROTECTION (80100 ABBEVILLE) dont les montants par lots se déclinent tels que ci-dessous sur la base des bordereaux de prix :

2

	Montant de l'offre analysé (*)	Montant annuel HT de la prestation forfaitaire à la mise en place et au suivi en qualité de DPO
LOT n° 1	1360 euros	340 euros
LOT n° 2	1 960 euros	490 euros
LOT n° 3	3 960 euros	990 euros
LOT n° 4	6 360 euros	1 590 euros
LOT n° 5	3 960 euros	990 euros
LOT n° 6	6 360 euros	1 590 euros

(*) calculé sur la base de 4 années de prestation forfaitaire à la mise en place et au suivi en qualité de DPO + 1 prestation optionnelle d'études d'impact nombreuses ou complexes + 2 prestations optionnelles de demandes d'exercices de droits nombreuses ou complexes.

Il est également précisé que le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 3 juin dernier, de fixer un commissionnement de 12% par an au profit du CDG79, sur les tarifs HT appliqués par les prestataires retenus pour couvrir les frais relatifs au pilotage et au suivi administratif du marché et de la mission. Ce point entrainera une modification par avenant de la convention d'adhésion à la centrale d'achat.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

M. le Président propose au Conseil d'administration :

- De prendre acte de la décision de la CAO, telle que présentée ci-dessus,
- De l'autoriser à signer les marchés avec le retenu par la CAO pour assurer la mission de DPD au bénéfice des collectivités et établissements publics locaux ayant adhéré à la centrale d'achat du CDG79 et audit marché ;
- De l'autoriser à signer avec les collectivités concernées l'avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat pour la mise en place possible dans certains marchés d'un commissionnement au profit du CDG79 ;
- De prendre acte du taux de commissionnement de 12% par an au profit du CDG79, sur les tarifs appliqués par les prestataires retenus pour couvrir les frais relatifs au pilotage et au suivi administratif du marché et de la mission de DPD.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- PREND ACTE du choix de la CAO qui a retenu la société SAS DATA VIGI PROTECTION (80100 ABBEVILLE) pour les 6 lots,
- AUTORISE M. le Président à signer les marchés avec le prestataire retenu par la CAO pour assurer la mission de DPD au bénéfice des collectivités et établissements publics locaux ayant adhéré à la centrale d'achat du CDG79 et audit marché ;
- AUTORISE M. le Président à signer avec les collectivités concernées l'avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat pour la mise en place possible dans certains marchés d'un commissionnement au profit du CDG79 ;
- PREND ACTE du taux de commissionnement de 12 % par an au profit du CDG79,

3

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le :

28 OCT. 2024

Accusé réception le :

28 OCT. 2024

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 21 NOV. 2024

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le :

21 NOV. 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE